



► DPE et rénovation énergétique : le dispositif reste complexe.

Les échéances d'interdiction de location, selon la note obtenue du Diagnostic de Performance énergétique (DPE), sont désormais enclenchées, ce qui signifie que les prochaines années seront déterminantes pour engager la mutation du parc immobilier, détenu en grande majorité par des bailleurs privés qui ont besoin d'être accompagnés professionnellement et financièrement dans ce processus. Le récent coup de rabot d'un milliard d'euros pour le budget alloué à MaPrimeRenov et la réduction du recours à l'Accompagnateur Rénov soulèvent des inquiétudes parmi les professionnels du secteur. **Philippe Lauzeral**, directeur général de Finzzle groupe, estime que « le message adressé aux propriétaires privés à travers ces annonces suscite un certain scepticisme quant à la capacité du gouvernement à les soutenir pleinement dans cet enjeu de transition énergétique. En effet, limiter l'accès à l'Accompagnateur Rénov aux rénovations les plus coûteuses pourrait en compromettre

l'accessibilité pour de nombreux ménages. » Le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, annonce un assouplissement du mode de calcul du DPE pour les surfaces de moins de 40m², reconnaissant ainsi que certains logements ont été injustement classés comme des passoires thermiques et permettant à 140 000 logements de revenir sur le marché locatif. Philippe Lauzeral ajoute que « malgré ces mesures positives, entreprendre une rénovation énergétique demeure une entreprise coûteuse et complexe. La multiplicité des aides disponibles, combinée aux changements fréquents dans les règles et réglementations, rend le processus difficile à appréhender pour de nombreux propriétaires. »

